



INSTITUTION  
SAINTE-MARTHE  
SAINT-FRONT

ÉCOLE SAINT-JACQUES  
COLLÈGE  
LYCÉE GÉNÉRAL  
LYCÉE PROFESSIONNEL

Bergerac, le 28/06/2022

Chers parents, chers élèves,

Veillez trouver ci-dessous l'organisation de la rentrée des secondes.

Nous vous attendons pour la rentrée le **mardi 30 août 2022 à 15h**, devant la salle de conférence :

- Accueil et appel des élèves par classe.
- Prise de contact avec le professeur principal (documents administratifs, distribution de l'emploi du temps, de la liste des enseignants, présentation générale et pratique).

L'internat sera ouvert pour les secondes du 30 août au 1er septembre au soir.

**La rentrée sera suivie du voyage d'intégration dès le lendemain, mercredi 31 août à 7h45.**

Comme annoncé et sous réserve de nouvelles directives ministérielles remettant en question tout voyage scolaire, tous les élèves de Seconde participeront à un séjour d'intégration à côté de Rocamadour.

**Prix du séjour :**

Il est fixé à 70 euros par élève . Une réduction de 50% sera accordée pour les élèves internes.  
Cette somme vous sera prélevée sur la facture annuelle de votre enfant.

**Horaires :**      **Départ des bus :** le mercredi 31/08/2022 à 8h00 , **présence requise à 7h45** (entrée rue Pasteur)  
**Retour des bus :** le jeudi 01/09/2022 à 20h (rue Pasteur)

**Lieu :** les élèves seront logés à <https://grandcouventgramat.fr/>

Au programme : visites, veillée, conférence, jeux.

**Matériel nécessaire :**

Chaque élève devra prévoir pour ces journées :

- **Une tenue et des chaussures confortables adaptées à la marche et aux activités sportives ;**
- **Pour le mercredi, un pique-nique et un goûter, de l'eau** en quantité suffisante ainsi que le nécessaire en cas de forte chaleur (crème solaire, casquette, etc). Le pique-nique de la journée du **mercredi est fourni pour les internes uniquement** par l'établissement ;
- **Un stylo, de quoi noter, et une pochette pour les documents qui vous seront remis ;**
- **Un nécessaire de toilette et un change pour une nuit et deux jours ;**
- **Un sac de couchage ou des draps (non fourni par le lieu d'hébergement) ;**

Ce séjour est obligatoire et poursuit plusieurs objectifs :

Au vu du nombre important de nouveaux élèves que nous accueillons chaque année sur le niveau de seconde, il est important d'organiser des activités facilitant la prise de contact entre élèves et avec les enseignants, permettant de développer, dès la rentrée, un esprit de groupe en se découvrant au travers d'activités ludiques et culturelles.

**Quelques rappels plus généraux :**

**La tenue doit être confortable et adaptée aux activités (pas de pantalons déchirés ni de croc-top, pas de tongues ni de sandales pour la marche)**



INSTITUTION  
SAINTE-MARTHE  
SAINT-FRONT

ÉCOLE SAINT-JACQUES  
COLLÈGE  
LYCÉE GÉNÉRAL  
LYCÉE PROFESSIONNEL

- Les cours débuteront le lundi 9 septembre à 8h. Les élèves de Seconde ne sont pas présents dans l'établissement le vendredi 2 septembre.
- Au lycée, il n'existe pas de liste de fournitures. Les élèves ne doivent donc prévoir pour la rentrée que leur trousse, un agenda et quelques feuilles.
- **Le service de restauration ne débutera que le lundi 9 septembre pour les demi-pensionnaires.**

En vous souhaitant à tous d'excellentes vacances, nous sommes impatients de vous accueillir l'année prochaine pour de nouveaux projets.

Cordialement

Irene FELICES , Directrice pédagogique 3ème/2nde

Gaétan VIDEAU, Chef d'établissement.

---

### **Coupon à renvoyer avec les dossiers de rentrée**

*Je soussigné, (NOM et prénom du responsable) :*

.....  
*Autorise mon enfant (Nom et Prénom) :* .....

à participer au séjour de cohésion qui aura lieu du 31/08 au 1/09/2022 à Gramat et donne tous pouvoirs aux professeurs accompagnateurs en cas d'urgence.

Je certifie que j'ai bien retourné le contrat de scolarisation ainsi que la fiche médicale du dossier d'inscription, dûment remplis et signés.

A....., le..... Signature :

**Renseignements complémentaires :**

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE : .....

ALLERGIES, RÉGIMES ALIMENTAIRES, TRAITEMENT MÉDICAL :

.....  
.....  
.....

***Merci de noter qu'aucun médicament ne pourra être donné sans PAI avec une ordonnance médicale à jour***  
***(Protocole d'Accueil Individualisé). Prendre contact avec le Secrétariat pour récupérer le formulaire à faire remplir par votre***  
***médecin traitant et à nous retourner***  
***au plus tard pour le lundi 22 août 2022.***

***Merci de noter que l'Établissement s'engage auprès des différentes structures de transport, d'hébergement et culturelles et que la somme ne pourra pas être restituée en cas de désistement de votre part conformément à la charte des sorties et voyages scolaires disponible sur Ecole Directe.***